

# association médiagraph



Sensibilisation et Education au Numérique

## Formulaire de don

### Donner à l'association médiagraph,

afin de l'aider dans ses actions de sensibilisation au numérique  
Médiagraph est une association reconnue d'intérêt général. Cela permet à l'association de vous délivrer des reçus fiscaux. Sur le plan fiscal, les dons et cotisations donnent lieu à déduction d'impôts (contrairement aux formations ateliers et stages qui n'ouvrent pas droit à cet avantage fiscal).

Attention : Pour être déduit de votre déclaration de revenus 2012, votre don doit être effectué au cours de l'année 2012.

### Pour les particuliers

66 % du montant des dons versés en 2012 en faveur de médiagraph sont déductibles de vos impôts, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Par exemple pour un don de : 50 euros la dépense réelle est de : 17 euros

### Pour les entreprises

60 % du montant des dons faits à médiagraph sont déductibles de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu, pour les dons versés en 2011 dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise.

### Un reçu fiscal pour bénéficier d'une déduction d'impôts

Médiagraph vous fera parvenir un reçu fiscal à partir du mois de février par courrier ou par mail. Si vous êtes imposable, il vous permettra de bénéficier de la réduction d'impôts.

### Don d'un particulier

Nom/prénom.....

Adresse.....

Code postal : ..... Ville.....

Téléphone : ..... Mel.....

Montant de votre don.....€

### Don d'une entreprise

Nom de la structure.....

Statut :  SARL       SCOP       Mutuelle       Autre

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Téléphone..... Mel.....

Site internet.....

Référent : Nom Prénom.....

Fonction.....

Montant de votre don.....€

Je souhaite recevoir une facture

Je souhaite recevoir un reçu fiscal

Fait à..... Le.....

Signature